

## Rencontre Technique du réseau espaces verts

### « De la gestion différenciée à la gestion durable des espaces verts »

Le 29/09/2010

#### 1<sup>ère</sup> intervention : L. Diard, Conseil Général Ille-et-Vilaine

La définition de la gestion différenciée pour M. Diard repose sur l'intégration de la biodiversité dans l'aménagement et la gestion des espaces, sur la variation de l'entretien en fonction des espaces, et sur une gestion à la fois environnementale et économe. Elle est une réponse aux enjeux écologiques, socioculturels et économiques. Elle s'intègre donc parfaitement dans une perspective de développement durable, car elle prend en compte les « trois piliers » selon une vision transversale et systémique.

#### Expérience de la ville de Rennes en matière de classification des espaces verts publics urbains :

- *Classe 1* : ce sont des espaces plus « vus » que « vécus ». Exemple : le parc du Thabor. La gestion est intensive et horticole, toutefois, des fleurs sauvages directement issues des milieux naturels environnants sont intégrées aux massifs horticoles.
- *Classe 2* : il s'agit de parcs historiques présentant peu de fleurissement, par rapport à la classe 1. Ce dernier est composé uniquement d'arbustes à fleurs, mais d'aucune annuelle.
- *Classe 3* : elle concerne des espaces de liaisons et d'accompagnement. Ce sont des espaces mixtes, dans lesquels on trouve un juste équilibre entre horticulture et nature.
- *Classe 4* : espaces champêtres. On trouve une proportion plus grande de végétaux locaux sauvages que de plantes horticoles.
- *Classe 5* : espaces de nature marquant la transition entre le milieu urbain et le milieu rural.

#### GD et biodiversité

L'acceptation de la GD nécessite un changement de regard, une « gymnastique intellectuelle » pour appréhender différemment les choses.

Au CG Ille-et-Vilaine, trois bio indicateurs ont été sélectionnés pour témoigner de l'impact d'une GD sur la biodiversité :

- la flore vasculaire
- l'avifaune nicheuse
- les insectes carabidés

#### Les principes de la GD ont été déclinés par biotope (par type de milieu) :

- *Haies bocagères* : on tente de conserver un maximum les haies existantes et de préserver différentes strates de végétation (herbacée, arbustive et arborescente), car cela confère une plus riche biodiversité et des fonctions écologiques plus efficaces. Les arbres sénescents sont au maximum préservés (arbres présentant des cavités susceptibles d'accueillir des animaux).

- *Boisements* : on privilégie aux abords des boisements les lisières qui sont très riches d'un point de vue de la biodiversité, car présentent différents niveaux de végétation.
- *Milieus enherbés* : on rencontre différents milieux : gazons, pelouses fleuries, prairies fleuries. La gestion consiste principalement en la différenciation de fréquences et hauteurs de tonte. Une moindre fréquence de tonte sur une pelouse favorise l'apparition de fleurs. On peut donc facilement provoquer l'évolution naturelle (sans semis) d'un gazon vers une pelouse fleurie, ou d'une pelouse vers une prairie, à condition que le milieu initial ne soit pas trop eutrophe. A Rennes, un agriculteur fauche et récupère le foin des prairies, ce qui déleste la ville de la gestion de certains espaces en prairie. Les services communaux n'ont plus qu'à tondre une bande de sécurité en bordure du lieu.
- *Zones humides* : on y privilégie les espèces végétales locales et sauvages. Les rives ne sont pas tondues. Une fauche exportatrice est pratiquée afin d'éviter l'enrichissement du milieu qui favoriserait des végétaux nitrophiles indésirables.
- *Milieu urbanisé* : sur certaines zones comme les trottoirs ensablés, la ville de désherbe plus et laisse faire un enherbement naturel par des plantes spontanées. Cet enherbement est progressif, donc ce n'est pas très esthétique au début, mais la ville a réussi à convaincre ses habitants en communiquant massivement sur les enjeux liés à la qualité de l'eau (communication via le bulletin communal, la lettre d'information du CG, des réunions publiques, la presse locale...). La question principale a été de savoir quel seuil d'enherbement accepter, notamment en fonction des endroits. Pour limiter l'envahissement, un désherbage thermique est parfois appliqué, ou bien l'espace est tondu, ou encore le piétinement par les piétons suffit !

Au niveau des pieds d'arbres, des végétaux ont été plantés pour éviter de devoir désherber. Au vu des agressions fréquemment subies à ce niveau (piétinement, déchets, déjections canines, ..) les végétaux ont été choisis pour leurs capacités à se régénérer rapidement.

#### Evaluation :

Des relevés floristiques sont réalisés permettant d'évaluer à la fois l'évolution du recouvrement et de l'abondance d'une espèce d'année en année. Cela nécessite des compétences botaniques.

L'évolution des indicateurs permet une correction éventuelle de actions de gestion.

#### Matériel :

- désherbeur thermique
- tondeuse ramasseuse (pour permettre de faucher l'herbe haute et d'exporter en même temps)

#### Communication :

##### Interne :

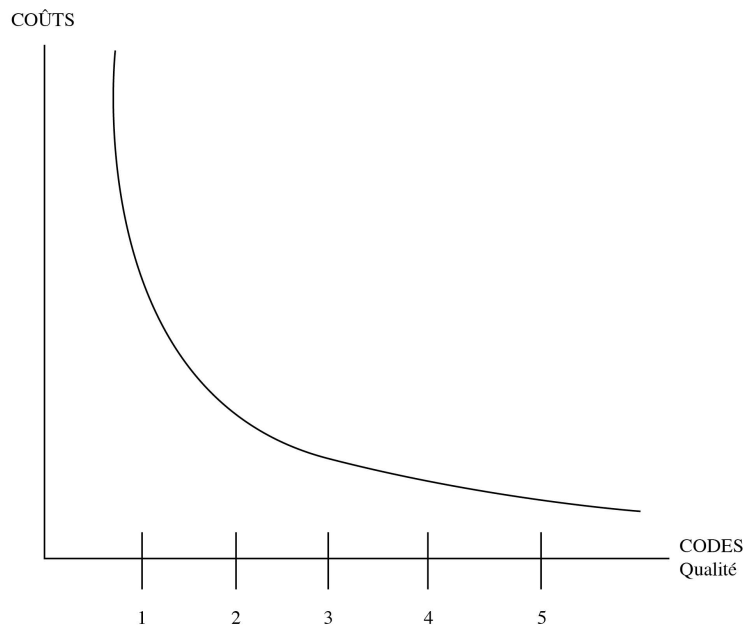
- Formation des jardiniers
- Réalisation d'un guide de maintenance

##### Externe :

- Publication d'articles dans le bulletin communal
- Réalisation d'une exposition itinérante

- Organisation de visites grand public et scolaires
- Projets d'écoles
- Opération « jardinons nos murs » : les habitants plantent ou encouragent des végétaux spontanés au pieds des murs (pour végétaliser une façade) ou des arbres.

### Coûts d'entretien :



La décroissance des coûts en fonction des codes qualités est rapide (schéma à titre indicatif).

Un même espace peut contenir plusieurs codes qualité.

#### Remarques :

- Une commune peut éprouver des difficultés à évaluer le potentiel écologique d'un espace
- Le broyage est néfaste pour l'entomofaune qui se loge dans les brindilles et les herbes hautes.

### **2<sup>ème</sup> intervention : M.Merlet, Poitiers**

#### Historique de la GD à Poitiers :

- raisons écologiques, déclin de la biodiversité et pollution avec les pesticides
- nécessiter d'harmoniser la gestion des espaces entre les différents quartiers de la ville
- nécessité de diminuer les disparités d'entretien

La multiplication des contraintes contemporaines, comme la raréfaction et le coût des énergies fossiles, leurs impacts sur l'effet de serre, l'augmentation des surfaces à gérer

sans augmentation de moyens, etc... a poussé la ville à gérer différemment ses espaces verts, en y graduant le niveau d'entretien.

#### Classification à Poitiers :

- Classe 0 : concerne les espaces « hors-sol » (jardinières, bacs, etc...)
- Classe 1 : espaces verts dits de « prestige »
- Classe 2 : espaces verts « emblématiques »
- Classe 3 : espaces verts à caractère urbain
- Classe 4 : espaces verts à caractère champêtre
- Classe 5 : espaces boisés

Le « zéro phyto » n'est souvent pas possible si, dans les espaces à gérer, se trouvent les cimetières et les terrains de sport, pour lesquels des herbicides sont toujours employés, faute de méthode alternative efficace.

#### Méthode :

1. inventaire des espaces (nombre, surface)
2. inventaire des prestations d'entretien
3. prise en compte des indications des citoyens (usages, souhaits)
4. modification des tâches d'entretien en quantité (intervenir plus ou moins)
5. affectation d'un niveau d'entretien à chaque site

Et aussi...

- formation des jardiniers
- communication interne et externe. Exemples : installation de panneaux in situ.
- processus d'amélioration continue (évaluation et évolution des pratiques. Exemple : le nombre de classes a diminué avec le temps)
- réunions de travail régulières, groupes de travail thématiques
- « piqûres de rappel » fréquentes

#### En pratique...

- *Diminuer la fréquence des tontes* : il est important pour cela d'éviter toute pratique stimulant la croissance du gazon (arrosage, engrais, etc...)
- *Obtenir des plantes adaptées au milieu* :
  - tolérer la végétation spontanée
  - réduire l'artificialisation du sol
  - éviter l'enrichissement du sol en matière organique (exporter la fauche, ne pas utiliser d'engrais azotés...)
  - ne pas laisser le milieu évoluer naturellement vers un boisement (gestion minimum)
- *Contenir la progression des ligneux* (éviter un boisement) par une gestion adaptée
- *Réfléchir sur la nécessité de semer une prairie* : un semis ne reste pas le même qu'initialement, il évolue. Certaines plantes prennent le dessus, d'autres vont spontanément se rajouter, etc... Faut-il donc obligatoirement semer ? Pourquoi ne pas laisser venir une végétation sauvage spontanée ?
- *Le broyage et le fauchage* se font lorsque les cycles biologiques (reproduction, en particulier) sont terminés. On laisse le foin en place quelques jours pour que les graines tombent et se ressement, puis on exporte la matière.
- *Favoriser les écotones* (zones de transition écologique entre deux milieux différents).

- *Enherber au lieu de désherber* : la nudité du sol n'est pas indispensable. Au niveau des joints de dilatation sur les surfaces imperméables, on a planté des vivaces plutôt que de continuer à désherber.

- *Végétaliser les pieds d'arbres et les clôtures* avec des couvre sol, des plantes grimpantes, des vivaces... ou mulcher.

- *Valoriser les déchets*, les recycler, les réutiliser, en paillage ou en compost. Cela permet en outre d'éviter le recours aux engrais de synthèse.

#### Les cimetières :

Des expérimentations ont été menées à ce niveau en laissant soit un enherbement spontané au niveau des allées soit en plantant des vivaces tapissantes. Sur les revêtements en stabilisé, l'enherbement met du temps à recouvrir l'entièreté de la surface, il faut donc supporter pendant un temps un enherbement ponctuel assez inesthétique. Des panneaux « zone test » ont été apposés pour prévenir la population que le cimetière n'était plus géré avec des herbicides.

D'autres cimetières ont vu leurs allées épandues de mulching.

#### Gestion différenciée du broyat :

En fonction du type de bois utilisé pour le broyat, la destination de celui-ci est différente. Pour le BRF (bois raméal fragmenté), on utilise des branches jeunes. Pour mulcher les zones de réception (ex : dans les aires de jeux), on utilise du bois blanc, dépourvu de tanins.

Pour le mulching des allées de cimetières, l'acacia est privilégié car il se décompose lentement.

Attention car les plantes vivaces, en général, n'apprécient pas d'être paillées car n'aiment pas l'humidité.

### **3<sup>ème</sup> intervention : la gestion différenciée des bords de route en Mayenne**

Il y a une grande hétérogénéité dans les dépendances vertes rencontrées, donc une gestion différente.

On a constaté la présence de nombreuses espèces protégées (orchidées notamment) au niveau des bords de route, ce qui a été le point de départ pour une gestion plus écologique de ceux-ci.

La protection des espèces doit se faire en conciliation avec la sécurité des usagers de la route, la visibilité et la lisibilité, la pérennité des ouvrages et infrastructures annexes.

Un cahier des charges a donc été mis en place pour la gestion, de même qu'un suivi des espèces avec inventaires, comptages et cartographie des milieux pour suivre l'évolution des populations.

Les « taches » de plantes invasives ont été recensées.

Une réflexion sur la valorisation des déchets a été amorcée

Les phytosanitaires sont diminués d'année en année en conciliant avec l'entretien des ouvrages et accotements. Sur certains lieux, on laisse pousser la végétation, sur d'autres un entretien manuel et/ou mécanique est appliqué (balayage des accotements, débroussaillage au niveau des glissières et des panneaux de signalisation).

L'entretien est maintenant pris en compte dès la conception de nouveaux aménagements.

Un plan de fauchage a été mis en place.

Les bords de route accueillent une riche flore : près de 40% de la flore du département y est présente, et on constate une augmentation de cette proportion grâce à la mise en place d'une gestion écologique. Selon les études phyto-sociologiques, les groupements végétaux augmentent et s'enrichissent. De même pour les espèces de libellules et de papillons (suivi annuel).

La réalisation de cartes sous SIG permet de suivre l'évolution des espaces environnant les bords de route et d'expliquer une baisse des populations constatées sur ces derniers. (Exemple : lorsqu'un espace agricole attenant à la route est aménagé en lotissement)

#### Communication :

- panneaux in situ
- réunions de terrain avec les agents et réunions internes
- publication dans le bulletin interne du Conseil Général
- publication de plaquettes d'informations
- articles dans la presse locale
- site web avec forum

#### **4<sup>ème</sup> intervention : la gestion différenciée à Lausanne**

Pour un espace vert, il y a au moins trois protagonistes : **le concepteur**, qui analyse le site et analyse les besoins de l'utilisateur, **l'utilisateur**, qui a différents usages de l'espace (en fonction de son âge, de sa situation sociale, etc...), **le jardinier**, qui doit gérer et entretenir l'espace au quotidien.


La ville de Lausanne a très bien formalisé l'entretien différencié de ses espaces verts :

**1. La légende d'entretien** comporte trois grands groupes de surfaces : plantées, herbeuses, non plantées.

Pour chaque groupe, sont déclinées les types de surfaces rencontrées, avec des codes couleurs.

Exemple :

#### Surfaces plantées

01  « zone boisée » (aire forestière, bosquet, ...)

N°	couleur	nom	détail
----	---------	-----	--------

#### Méthode :

- relevé de l'existant
- bilan de l'entretien : l'aménagement/la gestion appliquée est-il/elle adapté(é) au lieu ? Quelles modifications apporter, en fonction de l'écologie du lieu, du coût impliqué, de l'esthétique résultante ?
- proposition d'actions

## 2. Le plan d'entretien

Les sites ont été cartographiés et repris avec les codes couleurs de la légende pour indiquer les types de surface auxquels on a à faire.

## 3. Le manuel d'entretien

Il reprend l'ensemble des « sous-surfaces » détaillées au sein des trois grands groupes (planté, herbeux, non planté) et définit l'entretien à appliquer pour chaque sous-surface (18 au total), via des fiches reprenant :

- les interventions courantes
- les interventions ponctuelles
- les interventions non recommandées et les interventions interdites
- un rappel de la réglementation
- le « geste écologique » approprié au type de milieu
- des références bibliographiques
- des illustrations

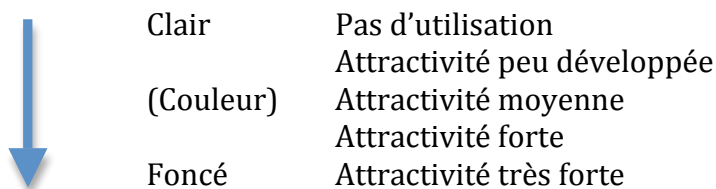
### Critères pour l'entretien des surfaces :

Le niveau et le type d'entretien appliqué à l'espace vont dépendre :

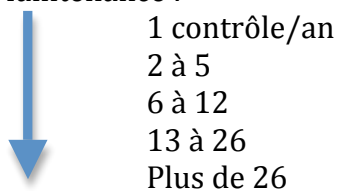
- de son attractivité, qui est liée à l'aspect esthétique de l'espace
- de sa maintenance, liée à l'aspect économique
- de son écologie

Pour chaque critère ci-dessus, différents gradients sont possibles (représentés selon une couleur plus ou moins foncée et cartographiés) et aident à déterminer le niveau d'entretien de l'espace.

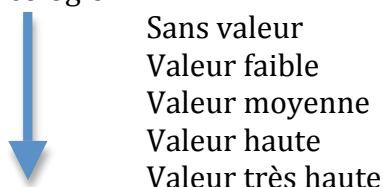
Attractivité :



Maintenance :



Ecologie :



### Grille des prestations :

Elle permet de compter le nombre d'heures par type de travaux, donc de calculer les coûts d'entretien probables pour un nouvel aménagement.

